

ما	2019
, ie	

Madame la députée, Monsieur le député,

Depuis plusieurs mois, Ateliers d'Art de France, le syndicat professionnel des métiers d'art, et l'UNMA, l'Union Nationale des Métiers d'Art, se mobilisent fortement pour demander la création d'une branche professionnelle des métiers d'art.

En effet, les métiers d'art ont été reconnus comme un secteur économique à part entière par la loi ACTPE du 18 juin 2014 et cette loi a constitué une avancée majeure dans le processus de structuration de notre secteur.

Pourtant, en dépit de cette reconnaissance légale, les métiers d'art ne bénéficient pas à ce jour des traductions concrètes que cette loi permettait d'espérer : codes d'activité spécifiques, statuts sociaux et fiscaux unifiés, filière de formation adaptée, convention collective commune.

Ainsi, la quasi-totalité des 281 métiers d'art reconnus par la loi sont actuellement rattachés à des conventions collectives par défaut, qui ne correspondent pas à leurs enjeux. Cette situation nie la transversalité de notre secteur, pourtant inscrite dans la loi, et menace l'équilibre économique de nos ateliers d'art, au modèle si différent de celui des entreprises industrielles.

La situation est d'autant plus préoccupante que la réforme de la formation professionnelle va confier aux branches les questions de formation, qui sont un enjeu majeur pour les métiers d'art. Comment imaginer que nos attentes en la matière soient entendues, si nous restons dispersés dans une multitude de branches, sans aucune possibilité de faire entendre nos singularités et le modèle de nos entreprises communs au secteur de métiers d'art

Or les métiers d'art représentant un incroyable atout pour notre pays et pour nos territoires. Atout économique bien sûr, avec 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, mais aussi atout social, culturel, patrimonial. Ils regroupent 60 000 professionnels, dont 30 000 salariés, et sont un laboratoire de recherche et d'innovation pour de nombreux secteurs. Ils participent fortement au rayonnement de la France à l'international. Pour toutes ces raisons, il est essentiel de donner à notre secteur les moyens d'assurer sa structuration et son développement.

Nous vous prions de croire, Madame la députée, Monsieur le député, à l'expression de notre haute considération.

Nom et signature